

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 30 juin 2026

Objet : Convention pour le déploiement et la prise en exploitation, par Lot Numérique, de lignes FTTH situées sur le département de la Corrèze, et par DORSAL, de lignes FttH situées sur le département du Lot

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix huit juin 2026, se réunit en session ordinaire, en salle Feu, à la Maison Régionale des Sports, site de Gaïa, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 12 (dont 2 procurations) – 32 voix

Votants : 12 **Pour** soit 32 **voix**

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix – Président
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2^{ème} VP – pouvoir à Mr BOST
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3^{ème} VP – pouvoir à Mr CARCAT
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-François CHEVREUIL – 1 voix – 5^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Camille CARCAT – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – 7^{ème} VP – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 5 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix – VISIO
Mr Jean-Marie MOULIN – 1 voix
Mr Christophe BREUIL – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Haute-Vienne
Conseillé délégué Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Portes Creuse en Marche
Vice-Président CC ELAN
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller délégué CC Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC de Noblat

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1^{er} VP
Mr Benjamin BATTISTINI – 1 voix
Mr Eric BELLOUIN – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – 1 voix
Mr Thomas MARTY – 1 voix
Mr Cyril VICTOR – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – 1 voix

Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Creuse Confluence
Délégué du Syndicat de la Diège

DORSAL est régulièrement amené à échanger avec des réseaux d'initiative publique limitrophes pour des bascules de lignes FTTH, de DORSAL vers un autre RIP, ou d'un autre RIP vers DORSAL.

En effet, il arrive que des bâtiments situés sur un département, limitrophes d'un autre département, soient desservis par des infrastructures de télécommunication existantes venant de ce département. Parfois également, il est plus pertinent, en cas d'absence d'infrastructures mobilisables, de créer des infrastructures depuis le département voisin, pour des raisons de coût.

On parle alors de zones dentelles.

Les échanges avec le réseau public voisin concerné peuvent donner lieu à une bascule à titre gratuit, ou avec une prise en charge financière de la partie cédante, selon la nature des travaux (création d'infrastructure, câblage, extension de capacités optiques etc...).

Les collectivités concernées par un projet de bascule (EPCI, Département) sont systématiquement associées, par les services de DORSAL, aux échanges permettant d'aboutir, ou pas, à cette bascule.

C'est le cas pour les secteurs suivants pour lesquels une bascule sur le réseau de Lot Numérique est proposée :

- *secteurs Marconcelles et Moulin de Pra - commune de Camps Saint Mathurin Leozabel (Corrèze) - 3 lignes concernées*
- *secteur impasse des Ferrieres - commune d'Astaillac (Corrèze) – 2 lignes concernées*

et pour les secteurs suivants pour lesquels une bascule sur le réseau DORSAL est proposée :

- *secteur gare de Lamativie - commune de Sousceyrac-en-Quercy (Lot) – 1 ligne concernée*

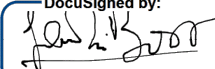
Les investissements nécessaires à ces bascules, de part et d'autre, ne nécessitent pas de prise en charge financière par les RIP cédants.

Une convention propre à cette opération est mise en œuvre entre DORSAL et Lot Numérique. Elle est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- ***la mise en place d'une convention pour le déploiement et la prise en exploitation, par Lot Numérique, de lignes FttH situées sur le département de la Corrèze, et par DORSAL, de lignes FttH situées sur le département du Lot,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte se rapportant à cette opération.***

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

DocuSigned by:

F34FA9DD6D66472...

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-087-258728658-20260630-BUR36_D47-D

BUREAU 36 - N°47